

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260413-DEL_26_04_01-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 11
- Qui ont pris part à la délibération..... 10

OBJET DE LA DELIBERATION n° 26-04-01

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois d'avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de JOUCAS, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sur convocation adressée le 7 avril 2026, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien AUBERT, Maire.

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, M. Adrien AUBERT, Mme Laëtitia EBOLI-NICOLAS, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Lionel NICOLAS, Mme Flore RICHARD, Mme Johanna TARDY
Formant la majorité des membres en exercice

Absents : Mme Corinne MOUREAU-BAHRAOUI, qui a donné pouvoir à M. Maurice JEAN pour voter en son nom.
M. Laurent QUEYTAN.

Mme Séverine GUILLOT a été nommée secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L.2511-10,

CONSIDERANT que les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'au début de chaque séance, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

CONSIDERANT qu'il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la désignation de **Mme Séverine GUILLOT** en tant que secrétaire de séance du Conseil municipal du 13 avril 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT




La Secrétaire de séance,

Séverine GUILLOT

